

Plus que 33 mois

GRAND CONSEIL La ville de Moutier sera jurassienne, le 1er janvier 2026, on le sait. D'ici là, l'administration francophone du canton devra être réorganisée. C'est ce dossier qui est débattu en ouverture de session.
PAR SÉBASTIEN GOETSCHMANN



L'avenir de l'administration francophone du canton a occupé la première journée de cette session de printemps. ARCHIVES STÉPHANE GERBER



Pas de round d'observation pour la Députation francophone au Grand Conseil. Cette session de printemps s'est ouverte par le primordial projet Avenir Berne romande, plus précisément par le rapport concernant la réorganisation de l'administration suite au départ de Moutier dans le canton du Jura.

«La nouvelle répartition, en huit pôles de compétences, obéit au concept de «concentration régionalisée», soit une centralisation raisonnable et une répartition équitable sur le territoire du Jura bernois», rappelle l'agrarienne de La Neuveville Anne-Caroline Graber, en tant que porte-parole de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE). La députée insiste aussi sur la contrainte temporelle, le départ de Moutier étant fixé au 1er janvier 2026. «Il ne reste que 33 mois, nous n'avons pas le temps pour les attermoissements ni de nous lancer dans d'interminables études. Il faut agir maintenant.»

Gestion des coûts

Si la plupart des groupes politiques comprennent l'opportunité qui se présente de renforcer la partie francophone du canton, la question des coûts ne laisse pas indifférents les députés. Pour rappel, on parle de plus de 100 millions pour l'achat et l'aménagement de la Tavannes Machines, la construction du Pôle justice et police, à Reconville, la mise à disposition de bâtiments provisoires et l'adaptation du bâti-

ment de la Préfecture pour accueillir l'Autorité de conciliation, à Courtelary.

En tête de gondole des critiques, on retrouve les Vert'libéraux et l'Union démocratique fédérale (UDF). «Il faut être pragmatique et voir s'il y a des solutions moins chères», avance Beat Cattaruzza (Vert'libéral, Nidau). «Le Canton a, par exemple, investi des millions sur le site de Prêles.» Selon Katharina Baumann (UDF, Münsingen), le départ de Moutier aurait dû être préparé depuis longtemps. «Il aurait fallu établir des plans bien avant pour éviter cette pression du temps et bénéficier d'une analyse plus complète.» En toile de fond, comprenez qu'une centralisation plus prononcée des institutions cantonales ne déplairait pas à une partie de l'échiquier politique bernois.

Les Vert'libéraux, encore eux, ont d'ailleurs déposé une déclaration de planification demandant au Conseil exécutif de présenter les avantages et inconvénients du site de Bienne, en comparant les deux régions administratives du Jura bernois et du Seeland avec d'autres régions administratives, comme l'Emmental-Haute Argovie et l'Oberland. «Le Parti vert'libéral est en faveur du statut particulier du Jura bernois», tente d'amadouer le député de Frauenkappelen Tobias Vögeli. Avant de poursuivre: «Mais il faut tenir compte du canton dans son ensemble, permettre un élargissement de la discussion. Dans l'Oberland bernois, les distances sont aussi longues pour aller faire renouveler son

passeport», argue-t-il.

«Cette demande remet en cause l'entier du rapport», réplique Virginie Heyer, députée-maire PLR de Perrefitte. «La territorialité des langues doit être respectée. Dans le canton, seul le Jura bernois est totalement francophone du point de vue administratif. Ainsi, une administration moderne, accessible et efficiente doit avoir son siège dans le Jura bernois.» Habitant de Bienne, Christoph Grupp (Les Verts) rejoint la libérale radicale. «Notre credo est le bilinguisme, Bienne n'est pas une ville francophone.» Au final, cette déclaration de planification a été rejetée par 18 oui, 127 non et 1 abstention.

Autre point âprement discuté, celui de l'organisation par pôles de compétences a rencontré une courte majorité. Les conseillers ont accepté de respecter le principe de la «concentration régionalisée», même en cas de réexamen du projet Avenir Berne romande. Ainsi, les sites choisis par le groupe de travail pour les unités administratives cantonales, les institutions judiciaires et sécuritaires et les établissements de formation du degré secondaire II seront conservés, malgré les réticences du Centre, notamment. «Nous pensons qu'il serait judicieux de regrouper plusieurs fonctions, comme c'est le cas pour la Justice et la Police», avance Andreas Mühlemann (Grasswil). Porte-parole des Verts, Christoph Grupp relaie également certaines voix critiques. «Une partie de la Justice, comme le



Ministère public, pourrait prendre place à Tavannes», souligne-t-il.

Président de la Délégation du Conseil exécutif pour les affaires jurassiennes, Pierre Alain Schnegg relève que les lieux retenus, sur l'axe ferroviaire et autoroutier reliant Bienne à la vallée de Tavannes, font sens. L'objet a été approuvé par 79 oui contre 68 non et 4 abstentions,

La territorialité des langues doit être respectée. L'administration francophone doit avoir son siège dans le Jura bernois."

VIRGINIE HEYER
DÉPUTÉE-MAIRE PLR DE PERREFITTE

Par ailleurs, les députés ont également souscrit à ce que les

éventuelles réductions de coûts soient en priorité réalisées dans le domaine des aménagements provisoires, et l'Exécutif devra informer le Grand Conseil ou les commissions compétentes des utilisations à venir des surfaces libres à Prêles et Bellelay, d'ici à la session d'automne 2023.

Les débats sur le projet Avenir Berne romande se poursuivent ce mardi matin, par l'acceptation, ou non, du rapport, puis la semaine prochaine avec deux crédits d'engagement, pour les locaux provisoires du Pôle justice et police, et l'achat de l'immeuble Tavannes Machines. Si ces objets passent la rampe, l'avenir de l'administration francophone pourra concrètement aller de l'avant. N'oublions pas que le temps presse.